

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 20 décembre 2023 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

Etaient présents :

BECKER Patrick	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
BARILLARO Jérémy	SCHULTZ Laurent	GRILLO Marie	GUERMANN Bernard
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	
ENGELMANN Fabien	TACCONI Pierre	ZENNER Bernard	
PHILIPPE Lionel	WEIS Mathieu	PAQUET Michel	
POUGET Clémence	RECH Serge	HATRI Aïcha	
SCHNEIDER Brigitte	RENAUX Patricia	SCHIVRE Marc	
ZIEGLER Damien	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	
PARPETTE Jerry	REBSTOCK-PINNA A.	SEGURA Olivier	

Procurations :

HERGAT Michel	a donné procuration à	PAQUET Michel
KASPAR-COTRUPI Angèle	a donné procuration à	POUGET Clémence
ACKER Christine	a donné procuration à	ROBINET David
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	DICK Rémy
SCHREIBER Roger	a donné procuration à	BECKER Patrick
MELEO Guy	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
SCHITZ Denis	a donné procuration à	ZIEGLER Damien
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	ZENNER Bernard
HERFELD Marie-Laurence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
BAUR Denis	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
KOWALCZYK Maryline	a donné procuration à	SCHIVRE Marc
VETZEL Caroline	a donné procuration à	TACCONI Pierre

Absents excusés :

PAULY Elsa	MATHIEU Bertrand	FATTORELLI Viviane	FERRERO Marc
SCHUTZ Sylvie			

Absents non excusés :

ANDRE René	FRADELLA Cédric
DEUTSCH André	ABATE Patrick
FEUVRIER Alieth	BEY Michèle
BRUSCO Stéphan	

La séance débute à 18h12

Début de la séance :

Membres en exercice :	60
Présents :	33
Procurations :	13
Absents :	14

Pendant le point 2 :

Arrivée de M. PAQUET

Membres en exercice :	60
Présents :	34
Procurations :	14
Absents :	12

La séance se termine à 20h12

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, responsable des Assemblées
VAUTRELLE Alexandre, Responsable juridique
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

POINT I-8 – DELIBERATION N°2023/I-63 – CREATION ET COMPOSITION D'UNE COMMISSION TECHNIQUE REUNIE

Vu l'article L.5211-1 du CGCT par renvoi de l'article L.5711-1 du CGCT relatif aux syndicats mixtes ;

Vu l'article L.2121-22 du CGCT : « *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.* »

Considérant que les commissions techniques sont constituées en vue d'instruire les différentes affaires traitées par le Syndicat, en dehors des commissions légales et réglementaires (CAO, commission DSP, CCSPL, etc.) ;

Considérant que jusqu'à présent, le comité syndical avait créé les 6 commissions techniques suivantes, chacune étant présidée par le vice-président référent :

- commission finances – personnel
- commission plan de déplacements mobilité
- commission transport commun en site propre
- commission accessibilité
- commission travaux
- commission transport et réseau

A présent, le bureau syndical propose au comité de créer une seule commission technique qui traitera de l'ensemble des points soumis à son ordre du jour et avant la réunion du comité syndical ;

Il est également proposé que le président du SMiTU soit président de la commission technique réunie ;

Considérant que tous les délégués syndicaux pourront y assister et qu'ils seront informés de la date de réunion de la commission technique et de son ordre du jour ;

Il est proposé au Comité Syndical :

- de créer une commission technique réunie conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- d'acter que le président du SMiTU sera président de la commission technique ;
- d'acter que le comité syndical pourra toujours procéder à la création d'une commission technique ;
- d'abroger la délibération du 9 septembre 2020 (n°2020/I-25) relative à la détermination et à l'élection des membres des commissions techniques.

Le Bureau Syndical en du 6 décembre 2023 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- créé une commission technique réunie conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- acte que le président du SMiTU sera président de la commission technique ;
- acte que le comité syndical pourra toujours procéder à la création d'une commission technique ;
- abroge la délibération du 9 septembre 2020 (n°2020/I-25) relative à la détermination et à l'élection des membres des commissions techniques.

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 21 décembre 2023

Le Président,

Rémy DICK

